

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464**22 mars 2002****SOMMAIRE**

American Express World Express Fund, Sicav, Luxembourg	22255	Investhold S.A.H., Luxembourg	22271
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	22267	Investissements Immobiliers Européens et Internationaux S.A. Holding, Luxembourg	22254
Bimolux S.A.H., Luxembourg	22259	Israël 2000, Luxembourg	22263
Biva Holding S.A., Luxembourg	22253	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	22259
Caresan Investissements S.A., Luxembourg	22257	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg ..	22254
CBS Consulting, S.à r.l., Luxembourg	22242	KI, S.à r.l., Luxembourg	22264
Chipnet S.A.H., Luxembourg	22266	Ki & Co S.C.A., Luxembourg	22264
Chricat Investments S.A., Luxembourg	22252	L.F.C. S.A., Luxembourg	22242
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Luxembourg	22264	L.S.F. S.A.H., Luxembourg	22260
Compagnie pour le Développement Industriel, S.A.H., Luxembourg	22266	Leasing et Investissements Holding S.A., Luxembourg	22253
D.G.C., Dossier de Gestion Collective, Sicav, Luxembourg	22269	Loryview International Limited, S.à r.l., Luxembourg	22242
Decatur Holding Int S.A., Luxembourg	22256	Lunda S.A.H., Luxembourg	22262
Defoule Prod S.A., Luxembourg	22255	Luxembourg Gemini S.A., Luxembourg	22242
Deneb Holding S.A., Luxembourg	22255	Lycène Holding S.A., Luxembourg	22264
Electric Finance S.A.H., Luxembourg	22263	M.A.R. International S.A., Luxembourg	22258
Eri Bancaire Luxembourg S.A., Luxembourg	22260	M.S.C. S.A.H., Luxembourg	22260
Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg	22226	Manosque Holding S.A., Luxembourg	22242
Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg	22226	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg	22256
Esfint Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	22272	Novilux S.A.H., Luxembourg	22261
Eurydice Holding S.A., Luxembourg	22268	Occidental Trust S.A., Luxembourg	22253
Findel Invest S.A. Holding, Strassen	22271	Oldenburgische Landesbank AG, Niederlassung Luxembourg, Senningerberg	22236
(Le) Foyer S.A., Luxembourg	22268	Omegaphi S.A.H., Luxembourg	22261
Foyer Sélection, Sicav, Luxembourg	22238	PAO Severance Fund	22235
Foyer Sélection, Sicav, Luxembourg	22241	Palamon Publishing Holdco, S.à r.l., Luxembourg	22245
Fredcat Investments S.A.H., Luxembourg	22252	Palca Investments S.A.H., Luxembourg	22262
Gesteuro S.A., Strassen	22271	Pharmacies S.A., Luxembourg	22250
Global Fund Selection Sicav, Luxembourg	22267	Pharmacies S.A., Luxembourg	22251
Grupo Etnográfico do Alto Minho, Bertrange	22252	Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxembourg-Strassen	22265
Guanyin Holding S.A., Luxembourg	22263	ProntoFund, Sicav, Luxembourg	22270
Hampton Trust Holdings (Europe) S.A., Pétange ..	22227	Rick Holdings S.A., Luxembourg	22265
Hatley Holdings S.A., Luxembourg	22266	(A.) Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	22241
Holding Lindos S.A., Luxembourg	22242	Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	22257
Immo Pacor S.A., Luxembourg	22254	Rusberry Hill S.A., Luxembourg	22258
International Mansions S.A., Luxembourg	22251	Saekacoatings S.A., Strassen	22270
International Wine Tasting & Trading S.A., Luxembourg	22266	Samara Holding Investment S.A., Luxem-	

bourg	22265	Svenska Selection Fund, Sicav, Luxembourg	22253
Santoline Holding S.A., Luxembourg	22261	T.W.B.C., Transworld Business Corporation S.A.H., Luxembourg	22262
SG Prinvest Harmony Fund, Sicav, Luxembourg	22269	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	22257
Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	22267	Taxalo S.A.H., Luxembourg	22269
Silverlake S.A., Luxembourg	22259	Technogest S.A., Strassen	22271
Simp S.A., Luxembourg	22257	Und S.A., Luxembourg	22270
Sinabe S.A.H., Luxembourg	22262	Victoria Trading S.A., Luxembourg	22258
Sinpar Holding S.A., Luxembourg	22236	Vision I T Group S.A., Luxembourg	22244
Sinpar International S.A., Luxembourg	22236	Vision I T Group S.A., Luxembourg	22245
Siska Invest S.A.H., Luxembourg	22242	World Medical Consulting S.A., Luxembourg	22258
Siska Invest S.A.H., Luxembourg	22244		
Sunday Morning S.A., Luxembourg	22260		

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.389.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 17 octobre 2001*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de Marks Finlandais en Euro au cours de change de 5,95 Marks Finlandais=1 Euro, ce qui induit un capital social exprimé en Euro d'un montant de un million six cent soixante-neuf mille six cent cinquante Euro et trente-deux cents (1.669.650,32 EUR).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quarante-neuf Euro et soixante-huit cents (369,68 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million six cent soixante-neuf mille six cent cinquante Euro et trente-deux cents (1.669.650,32 EUR) à un montant de un million six cent soixante-dix mille Euro (1.670.000,- EUR) par incorporation des primes d'émission.

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital autorisé de la Société de Marks Finlandais en Euro au cours de 5,95 Marks Finlandais=1 Euro, ce qui induit un capital autorisé exprimé en Euro d'un montant de soixante quinze mille deux cent quatre-vingt dix neuf Euro et quarante deux cents (75.299,42 EUR).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence de sept cents Euro et cinquante-huit cents (700,58 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et quarante-deux cents (75.299,42 EUR) à un montant de soixante-seize mille Euro (76.000,- EUR) par incorporation des primes d'émission.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un million six cent soixante-dix mille Euro (1.670.000,- EUR) représenté par neuf cent deux mille six cent vingt-neuf (902.629) actions ordinaires de la classe A et quatre-vingt-dix mille cent (90.100) actions ordinaires de la classe B sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-seize mille Euro (76.000,- EUR) divisé en trente-sept mille trois cent soixante et onze (37.371) actions ordinaires de la classe A et sept mille quatre cents (7.400) actions ordinaires de la classe B sans valeur nominale.»

L'assemblée générale extraordinaire décide de déléguer tous les pouvoirs à Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, demeurant à Luxembourg, à représenter la Société vis-à-vis des autorités, administrations et services publics et à signer tous les documents et à prendre toute mesure utile ou nécessaire afin d'exécuter les résolutions prises ci-avant en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERIKEM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2001, vol. 562, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79813/267/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERIKEM LUXEMBOURG S.A.

Signature

(79812/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

HAMPTON TRUST HOLDINGS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of January.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) HAMPTON TRUST PLC, a limited liability company existing under the laws of England and Wales, with its registered office at 121 Mount Street, London W1K 3NV, United Kingdom, represented by M^e Adrian Sedlo, avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given on 9 January 2002.

2) TARSARA INC., a limited liability company existing under the laws of Panama, having an office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and having as registered agents MOSSACK FONSECA & CO., with offices at Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama (Republic of Panama), represented by M^e Adrian Sedlo, avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given on 9 January 2002,

which two proxies, after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed together with it.

Such persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these Articles of Incorporation.

The Company will bear the name HAMPTON TRUST HOLDINGS (EUROPE) S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object

The corporate object of the Company shall be to act as a holding company such as referred to by the law of 31 July 1929, governing the tax regime of holding companies, as amended.

In particular, the Company shall acquire and hold interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, and administer, develop and manage such holdings.

The Company shall not directly or indirectly interfere in the management of the undertakings in which it holds interests, notwithstanding the rights which the Company may exercise as a shareholder or member thereof.

The Company, further, shall not itself carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may, in general, carry out any activity which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object, always remaining however within the limits established by the law of 31 July 1929, governing the tax regime of holding companies, as amended, and by Article 209 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital**

The Company has an issued and paid-up capital of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Transfer of Shares, Right of First Refusal

In the event that a shareholder shall intend to sell or otherwise transfer its shares to a third party which is not a shareholder of the Company or which is not an entity that is owned, held or controlled directly or indirectly by any of

the shareholders, such shareholder shall give to the Company and the other shareholders notice by fax confirmed by registered letter of such intention, including the name of the proposed purchaser, the number of shares to be sold or otherwise transferred and the other terms and conditions, including the consideration for the proposed transaction. Such notice, to which as the case may be a copy of the firm offer from a third party shall be attached, shall be deemed to be an offer to sell the shares from such shareholder to the other shareholders on the following terms and conditions:

The other shareholders are entitled, within a period of fifteen (15) days as from the receipt of the notice, to purchase the shares to be sold or otherwise transferred at the same conditions as provided in the notice and, as the case may be, in the firm offer from a third party. The right of first refusal may only be exercised by the other shareholders on all shares offered by the selling shareholder.

The other shareholders shall notify their decision to purchase the shares by fax confirmed by registered letter to be sent before the expiry of the abovementioned period of fifteen (15) days.

Should the other shareholders have agreed to purchase more shares than the shares available, the number of shares to be purchased by and to be distributed amongst the other shareholders of the Company shall be apportioned in proportion to the number of shares held by each of such shareholders.

If the other shareholders cannot purchase all or a part of such shares by reason of any legal prohibition, or choose in whole or in part not to exercise their right of first refusal, then the selling shareholder shall have the right to consummate the transaction as set forth in the notice and, as the case may be, the copy of the offer attached to the notice, subject to the following:

(i) Such transaction shall be effected with the person or persons named in the notice and the copy of the offer attached to the notice and at the price and upon the terms specified in the notice and in the copy of the offer attached to the notice;

(ii) Such transaction shall be consummated within sixty (60) days after the expiration of the period of fifteen (15) days within which the other shareholders could have agreed to exercise the right of first refusal;

(iii) Any transferee shall take such shares subject to the terms hereof;

and

(iv) In the event that any of the above limitations shall not be met, the purported sale or other transaction shall be ineffective and void.

In the event that the sale or transfer of the shares does not take place within the prescribed time periods, a new procedure as described above shall be initiated if the selling shareholder again intends to sell or otherwise transfer its shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 8. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case, the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by a majority vote of those present at the meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telegram or fax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram or fax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by telegram or fax.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at the meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision signed by all the directors is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 12. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 14. Auditor

The accounts of the Company are supervised by one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 16. Annual General Meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings of Shareholders

The board of directors or the auditor may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the capital of the Company so require.

General meetings, including annual general meetings, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote

General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person, who need not be a shareholder, in writing or by telegram or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 19. Fiscal Year

The accounting year of the Company begins on the first day of April of each year and ends on the last day of the month of March of the following year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the auditor who will make a report containing his comments on these documents.

Art. 20. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may effect an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved anticipatively, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 March 2003.

The first annual general meeting shall be held on the day and time and at the place indicated in the Articles of Incorporation in the year 2003.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
1. HAMPTON TRUST PLC, prenamed	99,000.- EUR	99	99,000.- EUR
2. TARSARA INC., prenamed	1,000.- EUR	1	1,000.- EUR
Total	100,000.- EUR	100	100,000.- EUR

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, have been observed.

Evaluation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are payable by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand nine hundred and eighty-five Euros.

Extraordinary general meeting

The persons named above, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of directors is set at four (4):

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in the year 2003.

1.- Mr. Graeme Jackson, a business executive residing at Flat 6, 118 Mount street, Mayfair, London W1K 3NJ, United Kingdom;

2.- Mr. Edward Arthur Dadley, a business executive residing at Woodland House, Kingwood Common, Kingwood, Henley-on-Thames, Oxfordshire RG9 5NB, United Kingdom;

3.- Mr. Jonathan Whittingham, a business executive residing at 10 A Callow Street, London SW3 6BE, United Kingdom;

4.- Mr. John Jones, a business executive residing at No. 1, Courtenay Lodge, Hove BN3 2WF, United Kingdom.

II) The number of auditors is set at 1 (one).

The following person has been elected as auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2003: ARTHUR ANDERSEN société civile, with registered office at L-2124 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to Mr. John Jones, residing at No. 1 Courtenay Lodge, Hove BN3 2WF, United Kingdom.

IV) The registered office of the Company is established at L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) HAMPTON TRUST PLC, société existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 121 Mount Street, London W1 K3NV, représentée par M^e Adrian Sedlo, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2002;

2) TARSARA INC., société existant sous les lois de Panama, ayant un bureau 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant comme agents officiels MOSSACK FONSECA & CO., établis à Arango-Orillac Building, East 54Th Street, Panama, République de Panama, représentée par M^e Adrian Sedlo, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2002,

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société existera sous la dénomination HAMPTON TRUST HOLDINGS (EUROPE) S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'activité d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies), telle que modifiée.

La Société peut en particulier acquérir et détenir des participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et administrer, gérer et mettre en valeur celles-ci.

La Société ne s'immiscera ni directement, ni indirectement dans la gestion des entreprises dans lesquelles elle détient des participations, sous réserve des droits que la Société peut être amenée à exercer en sa qualité d'actionnaire ou d'associé.

La Société n'exercera directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (holding companies), telle que modifiée, et de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5. Capital social**

Le capital social émis et libéré de la société est de cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions sont nominatives.

Art. 7. Cession des actions, Droit de préemption

Au cas où un actionnaire aurait l'intention de vendre ou de céder autrement ses actions à un tiers qui n'est pas un actionnaire de la Société ou qui n'est pas une entité appartenant à, détenue ou contrôlée directement ou indirectement par l'un quelconque des actionnaires, l'actionnaire en question doit notifier cette intention par télécopie confirmée par lettre recommandée à la Société et aux autres actionnaires, en précisant le nom de l'acheteur proposé, le nombre d'actions à vendre ou céder autrement ainsi que les autres termes et conditions, y compris la contrepartie à l'opération proposée. Cette notification, à laquelle devra être jointe le cas échéant une copie de l'offre ferme d'un tiers, sera considérée comme étant une offre de vendre les actions formulée par ledit actionnaire aux autres actionnaires selon les termes et les conditions suivants.

Les autres actionnaires ont, endéans un délai de 15 jours à compter de la réception de la notification, le droit d'acquérir les actions à vendre ou à céder autrement aux mêmes conditions que celles prévues dans la notification et, le cas échéant, dans l'offre ferme d'un tiers. Le droit de préemption ne peut être exercé par les autres actionnaires que sur l'ensemble des actions offertes par l'actionnaire-vendeur.

Les autres actionnaires sont tenus de notifier leur décision d'acquérir les actions par télécopie confirmée par lettre recommandée à envoyer avant l'expiration du délai de 15 jours mentionné ci-dessus.

Au cas où les autres actionnaires auraient accepté d'acquérir plus d'actions que les actions disponibles, le nombre des actions à acquérir par les autres actionnaires de la Société et devant être distribuées entre eux sera réparti au prorata du nombre d'actions que chacun d'eux détient.

Si les autres actionnaires ne peuvent d'acquérir tout ou partie des actions en raison d'une interdiction légale ou s'ils devaient tous ou en partie choisir de ne pas exercer leur droit de préemption, l'actionnaire-vendeur aura le droit de conclure la transaction comme décrit dans la notification et, le cas échéant, dans la copie de l'offre ferme jointe à celle-ci, sous réserve des dispositions suivantes:

(i) l'opération en question devra être effectuée avec la personne ou les personnes dénommées dans la notification et dans la copie de l'offre jointe à celle-ci aux prix et aux conditions spécifiés dans la notification et dans la copie de l'offre qui y est jointe;

(ii) l'opération en question devra être réalisée dans les 60 jours après l'expiration du délai de 15 jours endéans lequel les autres actionnaires auraient pu accepter d'exercer leurs droits de préemption;

(iii) tout cessionnaire devra prendre possession de ces actions dans les conditions prévues dans le présent article;

(iv) au cas où une des restrictions décrites ci-dessus ne serait pas respectée, l'acquisition ou les autres opérations envisagées seront sans effet et nulles.

Au cas où la vente ou cession des actions n'aurait pas lieu endéans les délais prescrits, une nouvelle procédure telle que décrite ci-dessus devra être commencée si l'actionnaire-vendeur a, à nouveau, l'intention de vendre ou de céder autrement ses actions.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**Art. 8. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui ne doit pas être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président dirigera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité simple un autre administrateur pour présider la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télégramme ou télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de celle-ci seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment donné par écrit, par télégramme ou par télécopie, par chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non, auquel cas le conseil d'administration nommera les membres de ce(s) comité(s) et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société

A l'égard des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire(s)

La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes en relation avec les activités de la société.

Art. 16. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris les assemblées générales annuelles, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure laissées à l'appréciation souveraine du conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, Vote

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires seraient présents ou représentés et déclareraient avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme ou télécopie un mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois d'avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint un dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société par anticipation, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, sera d'application pour toutes les matières à propos desquelles il n'a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mars 2003.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2003.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'action(s)	Libération
1. HAMPTON TRUST PLC, prénommé	99.000,- EUR	99	99.000,- EUR
2. TARSARA INC., prénommée.	1.000,- EUR	1	1.000,- EUR
Total	100.000,- EUR	100	100.000,- EUR

La preuve de la libération des actions a été apportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cent quatre-vingt cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4):

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2003:

- 1.- Monsieur Graeme Jackson, demeurant Flat 6, 118 Mount Street, Mayfair, Londres W1K 3NJ, Royaume-Uni;
- 2.- Monsieur Edward Arthur Dudley, demeurant à Woodland House, Kingwood Common, Kingwood, Henley-on-Thames, Oxfordshire RG9 5NB, Royaume-Uni;
- 3.- Monsieur Jonathan Whittingham, demeurant au Basement Flat, 10 A Callow Street, London SW3 6BE, Angleterre;
- 4.- Monsieur John Jones, demeurant No. 1, Courtenay Lodge, Hove BN3 2WF, Royaume-Uni.

II) Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003:

ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2124 Luxembourg.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur John Jones, domicilié No. 1, Courtenay Lodge, Hove BN3 2WF, Royaume-Uni.

IV) Le siège social de la société est établi à 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentaire soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Sedlo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002, vol. 865, fol. 50, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2002.

J.-J. Wagner.

(18171/239/525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

PAO SEVERANCE FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendment to the Management Regulations

Upon decision of PAO MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as Management Company to PAO SEVERANCE FUND (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund are amended as follows:

1. The reference in article 3 to BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG is replaced by the reference to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

2. In article 4, the section under the heading «Specific Investment Policy of each Sub-Fund» is replaced by the following:

«The investment policy of each Sub-Fund is determined upon mutual agreement of the Management Company and the Beneficiary of the Sub-Fund concerned. The investment policy will be determined by the Beneficiary and the Management Company by means of allocation, at the discretion of the Beneficiary, of certain percentages of the net assets of the Sub-Fund concerned to one or several of the asset classes set forth in the current Explanatory Memorandum.

A Beneficiary may request the management company to change the investment policy of his sub-fund as from the date or dates specified in the current Explanatory Memorandum, subject to giving one month prior notice to that effect.»

3. The sixth paragraph of Article 6 is deleted.

4. The last paragraph of Article 6 shall read as follows:

«Following the initial issue of Units, Units will be issued on dates specified in the current Explanatory Memorandum and the issue price of Units in each Sub-Funds shall be the net asset value per Unit of the relevant Sub-Fund calculated on the relevant Valuation Date (as defined in Article 9). The payment for Units subscribed as aforesaid must be made by McKINSEY & COMPANY, Inc. to the Custodian at least five Luxembourg bank business days prior to the date of issue of Units. The Beneficiary of a Sub-Fund may only subscribe further Units in the Sub-Fund initially created for him.»

5. The seventh paragraph of article 7 shall read as follows:

«Payment will be made in Euro.»

6. The first sentence of the first paragraph of article 9 shall read as follows:

«The net asset value per unit of each sub-fund shall be expressed in Euro.»

7. The third paragraph of article 9 shall read as follows:

«The net asset value per unit shall be rounded up or down to the nearest Euro cent.»

8. The eighth paragraph of article 9 shall read as follows:

«Any amounts expressed in currencies other than the Euro shall be translated to Euro at such exchange rates as the Management Company may consider appropriate having regard to prevailing exchange rates.»

9. The first paragraph of article 12 shall read as follows:

«The accounting year of the Fund shall end on 31st December of each year.»

Luxembourg, 8th February, 2002.

PAO MANAGEMENT COMPANY S.A. / DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18782/260/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

OLDENBURGISCHE LANDESBANK AG, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 41.851.

—
EXTRAIT

«Den Herren

Erwin Kriebelt, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Martin Woznoij, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Hanno Krampe, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Thomas Schmedes, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

und Kai Kuchenbrandt, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

ist Prokura erteilt worden.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18932/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

SINPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.396.

SINPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.271.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille deux, le quinze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur Simone Strocchi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINPAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.396.

Ladite société a été constituée suivant de scission reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 715 du 25 septembre 1999, page 34277.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Monsieur Simone Strocchi, préqualifié, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 14 mars 2002, dont une copie reste annexée,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part, et

Monsieur Massimo Longoni, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SINPAR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.271,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 6 juin 2000 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C année 2000, page 32018,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 23743.

Monsieur Massimo Longoni, préqualifié, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 14 mars 2002, dont une copie reste annexée,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

- La société SINPAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.396,

constituée par acte du notaire suivant de scission reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C numéro 715 du 25 septembre 1999, page 34277.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C au capital social de EUR 8.000.000,-, représenté par 800.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de EUR 9.500.000,- (neuf millions cinq cent mille Euro), représenté par 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, entièrement libérée et donnant droit de vote de la société SINPAR INTERNATIONAL S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.271,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

- La société anonyme SINPAR HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme SINPAR INTERNATIONAL S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

- La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2002,

- Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

- La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

- Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

- A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

- Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

- Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

- Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie....), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Strocchi, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 12CS, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

J. Delvaux.

(22238/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

**FOYER SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
(anc. LUXIPRIVILEGE PLUS.).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg R. C. 63.505.

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée LUXIPRIVILEGE PLUS, SICAV, dont le siège social est situé à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.505.

Laquelle société a été constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Jacques Delvaux, précité, en date du 12 mars 1998 publié au Mémorial C du 8 avril 1998.

L'Assemblée est présidée par M. Germain Birgen, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Catherine Huet, demeurant à Wolkrange (Belgique).

Il appelle aux fonctions de scrutateur M. Stefano Giovannetti, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte complète des statuts sans modification ni de la forme, ni d'aucun de ses éléments essentiels, à l'exception des points mentionnés ci-après, pour les adapter à toutes les modifications apportées à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Modification de la raison sociale en FOYER SELECTION, SICAV;

3. Modification de l'objet social pour le rendre conforme aux dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988, adaptation de la politique et des restrictions d'investissement;

4. Augmentation du capital minimum;

5. Autorisation d'émettre des fractions d'actions au porteur;

6. Autorisation d'émettre des actions réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels;

7. Séparation des engagements entre compartiments, conformément à la loi du 17 juillet 2000 portant modification de certaines disparités de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif;

8. Changement du libellé du point e) de l'article sur la suspension de la valeur nette d'inventaire;

9. Possibilité de tenir les débats des Conseils d'administration par voie de télé/vidéoconférence.

II) Que la convocation contenant l'ordre du jour a été faite, conformément aux dispositions légales, par une insertion publiée deux fois dans le Luxemburger Wort et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations les 30 janvier 2002 et 7 février 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Res-teront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des ac-tionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

IV) Qu'il résulte de la liste de présence que le nombre suivant d'actions est représenté:

200.000 actions LUXIPRIVILEGE PLUS-EURO (cat. A) sur 302.299 actions A et 2.474 actions B en circulation.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans modification ni de la forme, ni d'aucun de ses éléments essentiels, à l'exception des résolutions prises ci-après, pour les adapter à toutes les modifications appor-tées à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la Société. Dès lors, l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de FOYER SELECTION (la «Société»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin de le rendre conforme aux dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et d'adapter, en conséquence, la politique et les restrictions d'investissement. Dès lors, les articles 3, 11 (1^{er} paragraphe) et 24 des statuts auront la teneur suivante:

Art. 3. Objet.

L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 11. Valeur de l'actif net.**Paragraphe 1.**

La valeur nette des actions de chaque compartiment de la Société sera déterminée périodiquement par la société, mais en aucun cas moins de 2 fois par mois, comme le Conseil d'administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme jour d'évaluation). Si le jour d'évaluation est un jour férié (légal et bancaire) à Luxembourg, le jour d'évaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration appliquant le principe de la répartition des risques, détermine l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Les placements de chaque compartiment de la Sicav seront constitués de:

1. (a) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union européenne (UE);

(b) valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat membre de l'EU;

(c) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays de l'Europe (en dehors de ceux faisant partie de l'UE), des Amériques, d'Asie, d'Océanie ou d'Afrique;

(d) valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un pays de l'Europe (en dehors de ceux faisant partie de l'UE), des Amériques, d'Asie, d'Océanie ou d'Afrique;

(e) valeurs mobilières nouvellement émises pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à une cote officielle d'une bourse de valeurs telle que spécifiée sub (a) et (c) ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public tel que spécifié sub (b) et (d), soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission.

2. La Société pourra en outre pour chaque compartiment:

(a) placer ses actifs nets à concurrence de 10% maximum dans des valeurs mobilières autres que celles visées ci-dessus sub 1.(a) à (e);

(b) placer ses actifs nets à concurrence de 10% au maximum dans des titres de créance qui sont assimilables de par leurs caractéristiques aux valeurs mobilières et qui sont notamment transférables, liquides et d'une valeur susceptible d'être déterminée avec précision à tout moment et au moins lors du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les titres qui sont visés ici sont des instruments du marché monétaire négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle dépasse 12 mois.

En tout état de cause, les placements visés sub a) et b) ne peuvent dépasser conjointement 10% des actifs nets du compartiment concerné.

3. Par dérogation, la Société peut investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque compartiment dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, ses collectivités publiques territoriales, un Etat membre de l'OCDE ou par une organisation internationale à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE.

Si la Société fait usage de cette dernière possibilité elle doit détenir alors dans chaque compartiment concerné des valeurs mobilières appartenant à 6 émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder 30% des actifs nets du compartiment concerné.

4. La Société pourra investir jusqu'à 5% des actifs nets de chaque compartiment dans des parts d'autres organismes de placement collectif de type ouvert considérés comme OPCVM par la directive du Conseil de la Communauté européenne du 20 décembre 1985.

L'acquisition de parts d'un autre OPC avec lequel la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte n'est admise que dans le cadre d'un OPC qui, conformément à son règlement de gestion ou à ses statuts, s'est spécialisé dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier.

Aucune commission d'émission, d'acquisition, de remboursement ou de rachat ne peut être mise à charge de la Société lorsque les opérations porteront sur de telles parts. Par ailleurs, aucune commission de gestion ou de conseil ne peut non plus être prélevée sur la portion des avoirs investis dans de tels organismes.

La Société fonctionnant avec plusieurs compartiments d'actifs, le Conseil d'administration peut créer, fusionner ou liquider un ou plusieurs compartiments suivant les modalités expliquées dans le prospectus d'émission et selon les dispositions de l'article 35 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer le capital minimum, suite à l'introduction de l'euro. C'est ainsi que le dernier paragraphe de l'article 5 aura la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

Le capital social minimum de la Société est l'équivalent en devises de 1.250.000,- euros, ou tout autre montant fixé par la loi, et doit être atteint dans les 6 mois suivant l'agrément de la société.

Cinquième résolution

Afin de permettre l'émission de fractions d'actions au porteur, l'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 3 de l'article 8 des statuts qui auront, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 8. Forme des actions.

Paragraphe 1. La société pourra émettre des actions de chaque compartiment sous forme nominative et/ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elle pourra également émettre des fractions d'actions (millièmes) qui pourront être de forme nominative ou au porteur. Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation des titres en sa possession ou s'il en fait la demande, il recevra un certificat. En ce qui concerne les actions réservées aux investisseurs institutionnels, elles ne seront que de forme nominatives.

Paragraphe 3. En cas d'émission d'actions au porteur fractionnées, une confirmation de souscription sera émise. En cas de demande de livraison d'actions au porteur, seuls des certificats représentatifs d'actions entières pourront être émis, la fraction d'action étant automatiquement présentée au remboursement et le solde remboursé à l'actionnaire. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différentes, le coût d'un tel échange lui sera mis à charge.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'émission d'actions réservées à des investisseurs institutionnels. Dès lors, l'article 7, le 4^{ème} paragraphe de l'article 12 et le 1^{er} paragraphe de l'article 8 seront modifiés comme suit:

Art. 7. Catégories, Classes d'actions.

La Société peut, à l'intérieur de chaque compartiment, émettre différentes catégories d'actions destinées soit au public, soit à des investisseurs institutionnels (actions de catégorie I) selon les modalités de lancement décidées par le Conseil d'administration. Par ailleurs, dans chaque compartiment et dans chaque catégorie, deux classes d'actions pourront être émises, au choix de l'actionnaire. Les actions de la classe A (actions de distribution) donnent droit à la distribution d'un dividende prélevé sur les actifs nets attribuables aux actions de la classe A du compartiment concerné dans les limites de l'article 31 de la loi du 30 mars 1988. La partie des résultats attribuables aux actions de la classe B du compartiment concerné (actions de capitalisation) restera investie dans la Société.

Art. 8. Forme des actions.

Paragraphe 1. Voir la cinquième résolution.

Art. 12. Emissions, Rachats et conversions des actions.

Paragraphe 4. Chaque actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment. Toutefois, une conversion vers un compartiment ou un type d'actions réservés aux seuls investisseurs institutionnels ne peut être demandée que par des investisseurs se qualifiant en tant que tels. Au cas où des actions seraient souscrites par des investisseurs non qualifiés d'investisseurs institutionnels, le Conseil d'administration aura la faculté de convertir ces actions automatiquement en actions du type réservé au public, tout en informant par écrit l'investisseur concerné.

Septième résolution

Conformément à la loi du 17 juillet 2000 portant modification de certaines disparités de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, l'assemblée décide de modifier l'article 11, point II, 5^{ème} alinéa des statuts qui aura, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 11. Valeur de l'actif net.

Point II, 5^{ème} alinéa. Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le libellé du point e) de l'article 13 comme suit:

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et des conversions d'actions.

Point e): dès la décision de liquidation d'un ou de plusieurs compartiments ou lors de la dissolution de la Société.

Neuvième résolution

Afin de permettre la tenue des débats du Conseil d'administration par voie de télé/vidéo conférence, l'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 3 de l'article 21 des statuts qui auront, à partir de la date de la présente, la teneur suivante:

Art. 21. Réunions et délibérations du conseil.

La 1^{ère} phrase du paragraphe 1 devient: Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à moins que cette convocation ne prévoit la tenue des débats par voie de télé/ vidéoconférence.

Le troisième alinéa du paragraphe 1 ainsi que le paragraphe 2 et le paragraphe 3 alinéa 1 deviennent: Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 3 jours avant l'heure prévue pour la réunion ou la télé/vidéoconférence, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'administration se tenant à une heure, un mode et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration. Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail une autre personne comme son mandataire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Birgen, C. Huet, S. Giovannetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 134S, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2001.

J. Delvaux.

(20589/208/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

**FOYER SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
(anc. LUXIPRIVILEGE PLUS.).**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg R. C. 63.505.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 février 2002, actée sous le n° 109/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

(20590/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.713.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Guy Hornick expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79782/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

L.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neumann.

HOLDING LINDOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

LORYVIEW INTERNATIONAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

LUXEMBOURG GEMINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

MANOSQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1, rue Thomas Edison.

CBS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—

LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 7 février 2001, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

L.F.C. S.A., dont le siège à L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neumann a été dénoncé le 31 mars 1999,

HOLDING LINDOS S.A., mise en liquidation suivant acte notarial du 27 janvier 1998, dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, a été dénoncé le 27 novembre 1998,

LORYVIEW INTERNATIONAL LIMITED, S.à r.l., avec siège social à Tortola (Iles Vierges britanniques) et succursale à Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, dont le siège social a été dénoncé le 16 octobre 1995,

LUXEMBOURG GEMINI S.A., dont le siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, a été dénoncé le 11 mars 1997,

MANOSQUE HOLDING S.A., dont le siège social à L-1445 Luxembourg, 1, rue Thomas Edison, a été dénoncé le 1^{er} janvier 1997,

CBS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-1526, 50, Val Fleuri.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Béatrice Schaffner, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 7 mai 2002 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me M. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20300/999/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

SISKA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

—

L'an deux mille un, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SISKA INVEST S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 82 du 16 février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

2) Augmentation du capital social d'un montant de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par un apport nouveau et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

3) Augmentation du capital social d'un montant de six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (6.443,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à quinze millions six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (15.006.443,- LUF), par un apport nouveau mais sans émission d'actions nouvelles.

4) Souscription des sept mille (7.000) actions nouvelles comme suit

- deux (2) actions en pleine propriété et six mille neuf cent quatre-vingt-seize (6.996) actions en nue-propiété par Monsieur Marc Schintgen, demeurais, à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder;

- deux (2) actions en pleine propriété et six mille neuf cent quatre-vingt-seize (6.996) actions en usufruit par la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, avec siège social Akara Building, 24, De Castrostreet, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands.

5) Conversion du capital social de quinze millions six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (15.006.443,- LUF) en trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

6) Réduction du nombre d'actions de quinze mille (15.000) à cinq mille (5.000) par échange de trois (3) actions anciennes contre une (1) action nouvelle.

7) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par un apport nouveau et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées.

Souscription

Les sept mille (7.000) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- deux (2) actions en pleine propriété et six mille neuf cent quatre-vingt-seize (6.996) actions en nue-propriété par Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder, ici représenté par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2001, deux (2) actions en pleine propriété et six mille neuf cent quatre-vingt-seize (6.996) actions en usufruit par la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, avec siège social Akara Building, 24, De Castrostreet, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2001.

Les deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau, les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Libération

Toutes les sept mille (7.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des paiements en espèces, de sorte que le montant de sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (6.443,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à quinze millions six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (15.006.443,- LUF), par un apport nouveau mais sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (6.443,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de quinze millions six mille quatre cent quarante-trois francs luxembourgeois (15.006.443,- LUF) en trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399,- LUF) pour un euro (1,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre d'actions de quinze mille (15.000) à cinq mille (5.000) par l'échange de trois (3) actions anciennes contre une (1) action nouvelle.

Sixième résolution

Suite aux cinq résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (125.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 novembre 2001, vol. 423, fol. 37, case 5. – Reçu 70.064 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 décembre 2001.

A. Weber.

(79130/236/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2001.

SISKA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79131/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2001.

**VISION I T GROUP, Société Anonyme,
(anc. AUDILOG BENELUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.344.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDILOG BENELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.344, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2001, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en VISION I T GROUP.

Modification de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en VISION I T GROUP.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de VISION I T GROUP.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, M. Strauss, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

F. Baden.

(79742/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

VISION I T GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2001. F. Baden.
(79743/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand one, on the third of December.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on December 3, 2001.
- 2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on December 3, 2001.
- 3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on December 3, 2001.
- 4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, a limited partnership established under the laws of Germany, having its registered office at Nussbaumstrasse 8, D-80335 Munich, Federal Republic of Germany,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on December 3, 2001.
- 5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 56 Conduit Street, London W1R 9FD, United Kingdom,
here represented by Mrs Tazia Benameur, prenamed,
by virtue of a proxy given in London, on December 3, 2001.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

These appearing parties have decided to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

Art. 2. The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the associates adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 11 hereof.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that the manager or the managers determine that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR), divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 6. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the Company's corporate capital. In the case of the death of a associate, the share transfer to non-associates is, except as provided for by law, subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving associates from the refusal of transfer to a non associate. In any event the remaining associates have a preemption right which may only be exercised within 30 days.

Art. 7. For no reason and in no event may the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates carry out the sealing of the property or documents of the Company.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not be associates. They are appointed and dismissed by general meeting of associates acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates.

Towards third parties, the manager or managers have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. They may execute any act without exception (other than those acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company.

If there is one manager the Company will be bound by his sole signature. In the case of two managers the Company will be bound by their joint signatures and if there are three or more managers the Company will be bound by the joint signatures of the majority of the managers.

Art. 9. In carrying out their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Collective decisions are taken by ordinary or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary where the Company has less than 25 associates. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every associate may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 associates, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

Art. 11. Collective decisions are only valid if the votes cast in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are only valid if votes cast in their favour represent at least three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

Art. 12. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 13. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 15. Five per cent out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to 10 per cent of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 16. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the associates. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

Art. 17. In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

Art. 18. If, and as long as one associate holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179(2) of the law on commercial companies dated 10th August, 1915; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. For anything not dealt within the present articles of incorporation, the associates refer to the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2001.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prenamed, two hundred and seventy-one shares	271
2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prenamed, fifty-nine shares	59
3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prenamed, one hundred and five shares	105
4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, prenamed, fifty-seven shares	57
5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prenamed, eight shares	8
Total: five hundred shares	500

The appearing parties declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Valuation

For registration purposes, the capital is valued at five hundred four thousand two hundred and forty-nine (504,249) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty-five thousand (65,000.-) Luxembourg francs.

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

b) Mr Carl Speecke, commercial engineer, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and

c) Mr Paul Found, financial officer, with professional address at 56 Conduit Street, London, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, she signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 décembre 2001.

2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 décembre 2001.

3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 décembre 2001.

4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, une société en commandite de droit allemand, avec siège social à Nussbaumstrasse 8, D-80335 Munich, République Fédérale d'Allemagne,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 décembre 2001.

5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, une société en commandite de droit anglais, avec siège social au 56 Conduit Street, London W1R 9FD, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Tazia Benameur, employée privée, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 décembre 2001.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PALAMON PUBLISHING HOLDCO, S.à r.l.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 11 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre par un placement privé des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du ou des gérants, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le ou les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un ou plusieurs non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales à un ou plusieurs non-associés est soumis à l'agrément des associés survivants représentant au moins les trois quarts des droits de vote. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption qui ne pourra être exercé qu'endéans les 30 jours.

Art. 7. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif et quelque circonstance que ce soit, faire apposer des scellés sur des biens et documents de la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par une assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour aliser l'administration ordinaire de la Société. Ils peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société.

En cas de gérant unique la Société sera engagée par sa seule signature. En cas de deux gérants la Société sera engagée par leurs signatures conjointes et s'il y a trois gérants ou plus la Société sera engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution correcte de leur mandat.

Art. 10. Les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, des décisions collectives peuvent être prises par résolutions circulaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus que 25 associés, au moins une assemblée générale devra être tenue par an à la date déterminée par les statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans des circonstances requises par la loi.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être certifiées par notaire.

Art. 12. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, vers le 31 décembre, les gérants établissent les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint 10 pour cent du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 16. La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

Art. 17. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments des liquidateurs.

Art. 18. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2001.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1) PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prénommée, deux cent soixante et onze parts sociales	271
2) PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prénommée, cinquante-neuf parts sociales	59
3) PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prénommée, cent cinq parts sociales	105
4) PALAMON EUROPEAN EQUITY KG, prénommée, cinquante-sept parts sociales	57
5) PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prénommée, huit parts sociales	8
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparantes déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société avec siège social au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - b) M. Carl Speecke, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Paul Found, financial officer, avec adresse professionnelle au 56 Conduit Street, Londres, Royaume-Uni.
- 2) Le siège social de la Société est fixé au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des la comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Benameur, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 74, case 12. – Reçu 5.042,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79757/230/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PHARMACIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.110.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean Quintus, administrateur, Luxembourg, 10A, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme PHARMACIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 14 novembre 2000.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme PHARMACIES S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 563 du 4 novembre 1995 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 307 du 26 avril 2001.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions de la catégorie «A» d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) qui pourra être représenté par des actions de la catégorie «A» et des actions de la catégorie «B».

D'après ce même article, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions «A» dans la limite du capital autorisé et de demander la souscription immédiate ou différée du capital social dans les conditions suivantes:

- une première émission de 22.500 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 6 actions «A» nouvelles pour 5 anciennes. Les nouvelles actions ainsi créées pourront être libérées à 50% et le solde (50%) devant être libéré par les actionnaires «A» à la première demande du Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de cette première augmentation, le capital sera porté à Euros 82.500 représenté par 41.250 actions «A» de Euros 2,- chacune.

- une seconde émission de 68.750 actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de Euro 2 par action majorée d'une prime d'émission de Euro 1,8 à raison de 5 actions «A» pour 3 anciennes pourra être réalisée avant le 30 novembre 2001.

Cette seconde émission sera souscrite en une seule fois dans les quinze jours qui suivent la demande du Président du Conseil d'Administration.

4) En sa réunion du 14 novembre 2000, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) à quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (82.500,- EUR) par la création et l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions «A» nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune majorée d'une prime d'émission de un euro quatre-vingts cents (1,8 EUR) à raison de six (6) actions «A» nouvelles pour cinq (5) anciennes. Ces actions «A» nouvelles jouissent des mêmes droits et avantages que les actions «A» existantes.

Les vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires actuels et ont été libérées intégralement par ceux-ci par des versements en espèces au prorata de leur participation dans la Société, de sorte que la somme de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) pour le capital et la somme de quarante mille cinq cents euros (40.500,- EUR) pour la prime d'émission a été mise à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par le certificat bancaire ci-annexé, duquel il résulte que les actions nouvelles ont été intégralement libérées par différents souscripteurs.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 2^{ème} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (82.500,- EUR) représenté par quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) actions «A» d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Il est ajouté un dernier alinéa à l'article 5 des statuts conçu comme suit:

«La première tranche d'augmentation de capital par l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions «A» nouvelles entièrement libérées a été réalisée par le Conseil d'Administration et constatée par acte notarié du 30 novembre 2001.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Quintus et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 73, case 9. – Reçu 34.491 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

F. Baden.

(79751/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

PHARMACIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

F. Baden.

(79752/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

INTERNATIONAL MANSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.338.

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MANSIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.338, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 83 du 1^{er} mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 202 du 25 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant à Rombach-Martelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

2. Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, P. van Denzen, S. Reisen et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

F. Baden.

(79746/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

FREDCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.120.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 28 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaires Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79783/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.058.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaires Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79785/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

GRUPO ETNOGRAFICO DO ALTO MINHO, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8094 Bertrange, 78, rue de Strassen.

—
Changement de statuts

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination GRUPO ETNOGRAFICO DO ALTO MINHO, association sans but lucratif. Elle a son siège 30, rue Principale, L-9184 Schrondeweiler.

Est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination GRUPO ETNOGRAFICO DO ALTO MINHO, association sans but lucratif. Elle a pris son siège 78, rue de Strassen, L-8094 Bertrange.

P. Moreira / R. da Silva / S. Cordeiro / N. Santos / L. Timoteo

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79809/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.533.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (00766/006/14)

Le Conseil d'administration.

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société OCCIDENTAL TRUST S.A. qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le vendredi 19 avril 2002 à 10.00 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 2 avril 2002;
2. Rapport du liquidateur sur les comptes arrêtés au 15 avril 2002;
3. Approbation des comptes arrêtés au 15 avril 2002;
4. Nomination d'un nouveau commissaire vérificateur à la liquidation;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer au siège social de la société, les titres qu'ils détiennent cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (00770/687/17)

Le conseil d'administration.

BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.071.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels arrêtés 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00806/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SVENSKA SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 22.175.

You are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of SVENSKA SELECTION FUND, which is going to be held on April 5, 2002 at 2.45 p.m. at the Head Office, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss account as at December 31st, 2001.

3. Discharge to be granted to the Directors and to the Statutory Auditor for the financial year ended December 31, 2001.
4. Election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

I (00814/000/19)

The Board of Directors.

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00818/000/16)

Le Conseil d'Administration.

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A. HOLDING,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00819/000/17)

Le Conseil d'Administration.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.253.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers

I (00832/045/18)

Le Conseil d'Administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2002 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers.

I (00870/045/18)

Le Conseil d'Administration.

DENEB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires;

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00876/755/17)

Le Conseil d'Administration.

AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.367.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to convene the Shareholders of the SICAV to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 15, 2002 at 11.00 a.m. at the registered office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet as at December 31, 2001 and Profit & Loss accounts as at December 31, 2001 and allotment of results.
3. Discharge of the Directors in respect of the performance of their duties during the financial year ending on December 31, 2001.
4. Statutory elections:
 - Re-appointment of Mr. Piero Grandi, Mr. John Calverley, Mr. Robert Friedman and Mr. Benoit de Ponthaud as Directors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2003.
 - Re-appointment of ERNST & YOUNG S.A. as Independent Auditors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2003.
5. Miscellaneous.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

I (01040/755/23)

The Board of Directors.

DECATUR HOLDING INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.247.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le *11 avril 2001* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (00916/045/18)

*Le Conseil d'Administration.***MANULIFE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.141.

The quorum required by law not having been reached at a First Extraordinary General Meeting of Shareholders held on March 18, 2002, the Shareholders of MANULIFE GLOBAL FUND (the «Company») are hereby convened to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *26 April 2002* at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 13 of the articles of incorporation of the Company relating to the joint liability of all Funds of an umbrella fund to introduce the principle of segregation of liabilities on a per Fund basis, pursuant to the amendment in Luxembourg law which permits such segregation, which will be for the benefit of all Shareholders.
2. Amendment of the articles and in particular of Article 1 (1) and (2), Article 6 (6) and (7), Article 7 (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) and (8), Article 8 (6), Article 11, Article 12 (1) and (2), Article 13 (1), and (2), Article 14 (1), (3), (4), (8), and (10), Article 15 (1), (2), (4), and (10), Article 16 (1) and (2), Article 18, Article 21 (1), Article 33 (1), (2), (4), (7) and (8), Article 34 (2), (3) and Article 37 (1), (2), (3) and (5) of the articles of incorporation of the Company to, amongst others, (i) clarify that the Manager may receive fees including a management fee and a performance fee, and (ii) introduce the possibility for the board to create different categories of shares within each Fund, which may be distinguished by their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima or other specific features and which may be expressed in different currencies, to enable the Company to issue categories of shares within each Fund with different features in order to attract different categories of investors, for example, institutional and retail investors, thus increasing the investment attraction of the Company to different sectors of investors.
3. In consequence of the amendments described in paragraphs 1 and 2 above which will permit the issue of different series (or categories) of shares within each class of shares, to authorise the Board of Directors to reclassify the existing shares into Class A Shares.
4. Restatement of the articles of incorporation of the Company to incorporate the above changes.
5. Miscellaneous.

Notes

Decisions at this meeting require no quorum of presence and may be approved by a majority of two thirds of the Shares present or represented at the meeting and voting.

In order to take part in the meeting, the owners of bearer shares must deposit their shares no later than 24 April 2002 at the registered office of the Company.

Shareholders may vote by proxy, which should be mailed to MANULIFE GLOBAL FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg so as to arrive no later than 11.00 a.m. (Luxembourg time) on 24 April 2002. A proxy need not be a Shareholder. The instrument appointing a proxy must, in order to be valid, be in writing under the hand of the appointor or of his attorney or, if such appointor is a corporation, under the hand of a duly authorised officer of the corporation, and must arrive at the Company's registered office (shown above) by 11.00 a.m. (Luxembourg time) on 24 April 2002.

The draft text of proposed amendments to the Articles of Incorporation is available on request at the registered office of the Company.

The Directors accept responsibility for the information contained in this notice as being accurate at the date hereof.

I (01023/041/45)

The Board of Directors.

CARESAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.551.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00949/696/14)

Le Conseil d'Administration.

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.642.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2002 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00950/696/14)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01042/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SIMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.717.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 10 avril 2002 à 9.00 heures à Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation de Monsieur Lorenzo Testa de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
2. Révocation de la procuration octroyée à Monsieur Lorenzo Testa par le Conseil d'Administration en date du 14 mars 2001;
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (01083/693/17)

Le Conseil d'Administration.

RUSBERRY HILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 80.370.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9-11, rue Goethe, le vendredi 2 avril 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démissions de tous les Administrateurs;
2. Décharge aux Administrateurs démissionnaires;
3. Nominations des nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires;
4. Divers.

I (01047/000/15)

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. April 2002 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar für die Ausübung ihrer Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2001.
4. Verschiedenes.

I (01071/005/16)

Der Verwaltungsrat.

WORLD MEDICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.170.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

I (01072/005/16)

Le Conseil d'Administration.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 5 avril 2002 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00534/000/16)

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00596/534/15)

Le Conseil d'Administration.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00597/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.453.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers.

II (00651/045/18)

Le Conseil d'Administration.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00598/534/15)

Le Conseil d'Administration.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2002 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00599/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.540.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00600/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ERI BANCAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.912.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, des actionnaires de la société qui se tiendra au siège social en date du 8 avril 2002 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2000;
2. Lecture du rapport de révision;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;

5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;
7. Elections statutaires;
8. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises;
9. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

II (00646/000/23)

NOVILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.736.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 avril 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00601/534/15)

Le Conseil d'Administration.

OMEGAPHI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.966.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00602/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SANTOLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.802.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00650/045/17)

Le Conseil d'Administration.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.058.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00603/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SINABE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.063.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00604/534/15)

Le Conseil d'Administration.

T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.743.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00606/006/14)

Le Conseil d'administration.

LUNDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2002 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00607/006/14)

Le Conseil d'administration.

ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.197.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (00609/006/15)

Le Conseil d'administration.

GUANYIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00634/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ISRAEL 2000.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.222.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of ISRAEL 2000 will be held at the Registered Office of the Company on 2 April 2002 at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the Activities's Report for the fiscal year ended on 31 December 2001.
2. Approval of the Auditor's Report for the fiscal year ended on 31 December 2001.
3. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31 December 2001.
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2001.
5. Discharge of the outgoing Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2001.
6. Appointment of the Directors.
7. Appointment of the Auditor.
8. Any other business.

The shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, the proxies duly signed by the Shareholders must be sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5 p.m. at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend this Meeting should deposit their shares at the Registered Office five working days before the Meeting.

Shareholders who wish to obtain a copy of the Audited Annual Report as at 31 December 2001 may do so at the Registered Office of the Company

II (00861/755/29)

On Behalf of the Company.

22264

LYCENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00635/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.250.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2001;
- b. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 octobre 2001;
- c. décharge à donner au Conseil de Gérance;
- d. divers.

II (00643/045/14)

Le Conseil de Gérance.

KI & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.251.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2001;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 octobre 2001;
- d. décharge à donner au Conseil de Gérance et au Conseil de Surveillance;
- e. démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination de son remplaçant;
- f. divers.

II (00644/045/16)

Le Conseil de Gérance.

CIRIO DEL MONTE FOODS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.177.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00743/006/14)

Le Conseil d'administration.

SAMARA HOLDING INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.457.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. divers.

II (00652/045/17)

Le Conseil d'Administration.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00663/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PRO FONDS (LUX), SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Aktionäre der PRO FONDS (LUX), SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 2. April 2002 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Gewinnverwendung.
6. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (00840/755/25)

Der Verwaltungsrat.

HATLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.277.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2002 à 17.00 heures à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation des 3 administrateurs actuels et décharge à leur donner.
2. Nomination de 3 nouveaux administrateurs.
3. Divers.

Lors de la première assemblée générale extraordinaire du 25 février 2002, les conditions de quorum pour voter les points inscrits à l'ordre du jour n'ont pas été remplies. Dès lors, une seconde assemblée aura donc lieu en date du 8 avril 2002 laquelle pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital qui sera présente ou représentée.

II (00674/230/16)

Le Conseil d'Administration.

CHIPNET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.175.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2002 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00665/755/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par la présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00685/045/18)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.889.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 2 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Démission des Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00689/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 65.035.

Die Aktionäre der GLOBAL FUND SELECTION SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 2. April 2002 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

- Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
- Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2001.
- Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
- Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr.
- Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.
- Verschiedenes.

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 25. März 2002 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

II (00692/755/23)

Der Verwaltungsrat.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (00748/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.560.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nomination des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 25 mars 2002 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (00742/755/20)

*Le Conseil d'Administration.***EURYDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2002 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (00749/817/18)

*Le Conseil d'Administration.***LE FOYER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 67.199.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LE FOYER S.A. sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 avril 2002 à 11.30 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et Rapport consolidé de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
3. Affectation du bénéfice net;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Désignation du réviseur d'entreprises;
7. Rémunération des administrateurs;
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 27 des statuts, déposer leurs titres pour vendredi, le 29 mars 2002 au plus tard, auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg ou de PETERCAM S.A. à Bruxelles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 28 des statuts; les procurations doivent être déposées vendredi, le 29 mars 2002 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration

F. Tesch

Président

II (00842/000/30)

TAXALO, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.974.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mardi 2 avril 2002 à 15.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du conseil d'administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00753/755/18)

Le Conseil d'Administration.

D.G.C., DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.565.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires qui se tiendra le 2 avril 2002 à 11.00 heures, au siège social, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice au 31 décembre 2001.
2. Présentation et approbation des états financiers au 31 décembre 2001.
3. Décision sur l'utilisation du résultat de l'exercice.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Note

Les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats auprès d'un établissement financier ou au siège social de la société contre récépissé donnant accès à l'assemblée, au moins 3 jours avant la date de l'assemblée.

II (00759/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SG PRIVINVEST HARMONY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.871.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le mardi 2 avril 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2001
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001
- V. Nominations statutaires
- VI. Divers

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés; toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (11-13, avenue Emile Reuter - L-2420 Luxembourg / Administration SG PRIVINVEST HAR-

MONEY FUND - TITR/JUR), le 25 mars 2002 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix, ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège social de la Société). Pour être prises en considération, les procurations dûment complétées et signées devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard l'avant-veille de l'Assemblée, soit le jeudi 28 mars 2002.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou en celles de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

II (00762/045/31)

Le Conseil d'Administration.

ProntoFund, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 51.690.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 3 avril 2002 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00860/755/17)

Le Conseil d'Administration.

UND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 32.183.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, 2^e étage, le 2 avril 2002 à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Révocation des organes actuellement en fonction.
3. Nominations statutaires.
4. Fixation de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00906/576/16)

Le Conseil d'Administration.

SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00907/000/14)

Le Conseil d'Administration.

GESTEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

II (00908/000/16)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 3 avril 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

II (00909/000/16)

Le Conseil d'Administration.

INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

II (00910/000/16)

Le Conseil d'Administration.

TECHNOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.644.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 2 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

II (00911/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ESFINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 31.230.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trois décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESPIRITO SANTO RESOURCES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nassau, le 14 novembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ESFINT HOLDING S.A., R. C. B numéro 31.230, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 381 du 20 décembre 1989.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 82 du 3 février 2001.

- La Société a actuellement un capital social de treize millions deux cent mille (13.200.000,-) dollars US (USD), représenté par treize mille deux cents (13.200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US (USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante déclare être le bénéficiaire économique final et affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire six certificats d'actions au porteur numérotés 1 à 6 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ESFINT HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(79768/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2001.